

Vue d'ensemble de la Stratégie nationale de production de bois

Vision

Fort d'un régime forestier bâti selon les principes de l'aménagement durable des forêts, le gouvernement du Québec agit dans le but d'augmenter la valeur de l'offre de bois récolté dans les forêts publiques et privées afin de contribuer davantage à la création de richesse au bénéfice de toutes les régions.

Cibles stratégiques nationales

À court terme : Récolter 4 millions de mètres cubes (Mm³) de bois de plus par année d'ici 5 ans.

À moyen terme : Augmenter la valeur de l'offre de bois récolté d'au moins 30 % d'ici 20 ans, en agissant à la fois sur la qualité et la quantité de bois disponible à la récolte.
Atteindre 25 % d'aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) inscrites au registre prévu par la LADTF¹.

À long terme : Augmenter la valeur de l'offre de bois récolté d'au moins 40 % d'ici 45 ans, en agissant à la fois sur la qualité et la quantité de bois disponible à la récolte.

En résumé

La Stratégie vise à produire un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées, à un coût concurrentiel et sur la base d'investissements rentables.

Axes, objectifs et gestes concrets

Axes	Objectifs	Gestes concrets
Axe 1 La production de bois économiquement intéressant	Objectif 1 Augmenter la production de bois ayant les caractéristiques souhaitées	1.1 Définir les objectifs régionaux en termes d'offre de bois souhaitée
		1.2 Élaborer une stratégie régionale de production de bois qui mise sur l'agencement approprié d'options de production de bois
	Objectif 2 Réaliser des investissements rentables en forêt	2.1 Appuyer toutes les décisions d'aménagement forestier sur les analyses de rentabilité économique des scénarios sylvicoles et des stratégies d'aménagement
		2.2 Répartir les investissements sylvicoles en fonction des résultats des analyses de rentabilité économique
Objectif 3 Augmenter la robustesse des stratégies d'aménagement face aux risques, aux incertitudes et dans le contexte des changements climatiques	3.1 Développer et mettre en œuvre des orientations de gestion intégrée des risques associés aux perturbations naturelles	
	3.2 Diversifier les stratégies régionales en concevant un portefeuille varié d'options de production de bois qui répondra à une pluralité d'objectifs	
	3.3 Intégrer progressivement dans la planification forestière des éléments d'une stratégie d'adaptation des forêts face aux changements climatiques	
Objectif 4 Apporter les soins nécessaires aux forêts ayant fait l'objet d'investissements sylvicoles afin d'obtenir les résultats attendus	4.1 Planifier les investissements en fonction de la faisabilité opérationnelle de l'ensemble du scénario sylvicole	
	4.2 Assurer le suivi et l'entretien des superficies aménagées pour obtenir les résultats anticipés	
	4.3 Compléter la mise en place des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)	

¹ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).

Axes	Objectifs	Gestes concrets
Axe 2 La récolte du bois déjà disponible	Objectif 5 Augmenter la récolte du bois actuellement disponible	5.1 Adapter un modèle économique pour des forêts soumises à des contraintes opérationnelles
		5.2 Mettre en place des moyens, dont des programmes, qui faciliteront la récolte du bois disponible
		5.3 Augmenter le taux de récolte du bois affecté par des perturbations naturelles
	Objectif 6 Tirer meilleur profit de l'offre de bois disponible à court et à moyen terme	6.1 Procéder à la caractérisation de l'offre de bois disponible et à venir afin de résoudre les enjeux de production de bois
		6.2 Contrôler ou réduire les coûts d'approvisionnement à court, à moyen et à long terme
Axe 3 La contribution de la forêt privée à la richesse collective	Objectif 7 Accroître la récolte du bois déjà disponible en forêt privée	7.1 Mobiliser les propriétaires forestiers à la récolte de bois – Plan de mobilisation 2016-2019
		7.2 Mobiliser les propriétaires forestiers à la récolte de bois – Plan de mobilisation 2019-2023
	Objectif 8 Augmenter la production de bois en forêt privée	8.1 Assurer la rentabilité économique des investissements en forêt privée
		8.2 Accroître la productivité forestière par l'intensification de la sylviculture et l'augmentation des superficies à vocation forestière
		8.3 Protéger davantage les forêts privées, notamment par le programme d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)
Axe 4 La contribution du secteur forestier aux objectifs de lutte contre les changements climatiques	Objectif 9 Contribuer à l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques par l'accroissement de la séquestration de carbone en forêt et dans les produits forestiers	9.1 Évaluer la contribution supplémentaire potentielle du secteur forestier à l'atteinte de la cible provinciale de réduction des gaz à effet de serre
		9.2 Favoriser les scénarios qui permettent d'augmenter la contribution de l'aménagement forestier à la lutte aux changements climatiques tout en contribuant à l'augmentation de la valeur de l'offre de bois récolté
		9.3 Examiner les différentes options de renforcement de la contribution du secteur forestier à l'atteinte des objectifs de lutte aux changements climatiques
Axe 5 L'innovation et les connaissances	Objectif 10 Soutenir l'innovation, la recherche et le développement	10.1 Appuyer la recherche externe en sylviculture et en aménagement durable et s'assurer de sa complémentarité avec la recherche interne
		10.2 Améliorer les outils et les connaissances nécessaires aux analyses économiques
		10.3 Poursuivre la recherche en lien avec l'adaptation et la lutte aux changements climatiques
	Objectif 11 Intégrer les connaissances de pointe à la pratique forestière	11.1 Rendre disponibles les produits découlant de l'acquisition de connaissances et de la recherche
		11.2 Assurer la formation continue des aménagistes sur l'intégration des connaissances dans les processus de travail et sur l'utilisation des outils économiques

Indicateurs de suivi

En plus de la valeur de l'offre de bois récolté, d'autres indicateurs seront mesurés régulièrement :

- Rentabilité économique des stratégies d'aménagement
- Rentabilité économique des scénarios sylvicoles
- Bénéfices économiques
- Possibilités forestières et les volumes récoltés en forêt publique
- Possibilités forestières et les volumes récoltés en forêt privée
- Coûts d'approvisionnement
- Répartition des budgets
- Carbone séquestré
- Succès des plantations